

Réf.	2024	III	01
------	------	-----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
20/03/2024	20/03/2024	25	19	20

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes, BRUNEL, COCHET, DEHARVENGT, JACQUEMIN, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, TANGUY, THOMAS MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, POULAIN, ROUCHY, SPROTTI, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes, BRUNEAU, KELEHER (pouvoir à Mme SAUVAN), METIVIER MM. FAUSTINO, GALLAIS, MONTEIRO.

Mme JACQUEMIN a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFICATION DES ANIMATIONS SPORTIVES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Considérant la volonté de l'équipe municipale de proposer une offre d'activités sportives auprès du public enfance/jeunesse,

Considérant l'importance de proposer des séances de découverte aux enfants et aux jeunes Breuilletois en proposant une diversité d'initiations, de séances sportives multisports pendant les vacances scolaires,

Considérant la nécessité d'instaurer une tarification pour ces activités « multisports » animées par le service des sports et pour « les animations spécifiques », animées par des prestataires extérieurs.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales du 11 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Événementiel et Associations du 12 mars 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Muriel SAUVAN, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE les tarifs, applicables au 1^{er} avril 2024 pour les activités multisports et les animations spécifiques, comme détaillés dans le tableau ci-dessous :

LES ACTIVITES MULTISPORTS :

Périodes vacances scolaires	Nombre de semaines proposées	Tarif unitaire d'une semaine multisports
Automne	1	10 €
Hiver	1	10 €
Printemps	1	10 €
Eté	2	10 €

Mis en ligne le 04/04/2024 à 09h22

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com

LES ANIMATIONS SPECIFIQUES :

Le service des sports propose aussi des « animations spécifiques » pendant les vacances scolaires sur des créneaux horaires décomposés en séances d'animations pédagogiques dont le nombre peut fluctuer selon la thématique sportive ou encore l'âge de l'enfant /adolescent.

Périodes vacances scolaires	Nombre de semaines proposées	Tarif unitaire de l'animation spécifique
Printemps	1	10 €
Eté	2	10 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme le Maire



Véronique MAYEUR